



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 3 septembre 2024 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

24-09-03-6657

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 3 septembre 2024 à 19 h 03.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 août 2024;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en août 2024;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 août 2024;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en août 2024;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Octroi de contrat – Déneigement des rues municipales pour la saison 2024-2025;
- 20.2** Autorisation - Octroi de contrat - Territoire – Demande à la CPTAQ pour modification de zonage;
- 20.3** Autorisation - Octroi de contrat – Surpresseur 4S inc – Acquisition d’un surpresseur ROBUSCHI RBS-126/V;
- 20.4** Octroi de contrat à Draperie Châteauguay – Surplus pour confection des rideaux – Hôtel de Ville;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Financement – Achat de 7 pompes électriques chez Les Pièces d’Auto H.A.P. Inc.;
- 30.2** Autorisation – Gratuité des permis de rénovation émis aux propriétaires des bâtiments ayant subi des dommages lors des pluies diluviennes du 9 août 2024;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Adoption – Règlement no. 975-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 512;
- 40.2** Adoption – Règlement no. 976-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005;
- 40.3** Adoption - Règlement no. 978-2024 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins publics sous juridiction municipale;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation - Démission de monsieur Elliot Tremblay – Pompier pour le Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon;
- 50.2** Approbation – Embauche de monsieur Stephen Hayter- Officier pompier pour le Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon;
- 50.3** Autorisation – Octroi de contrat – Morency, société d’avocats, S.E.N.C.R.L. – Dossier grief no. 2023-01;
- 50.4** Approbation - Dossier grief no. 2023-01 – Arbitrage – Recommandation pour la nomination d’un arbitre;

60 –VARIA

- 60.1**

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:

- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

24-09-03-6658 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 3 septembre 2024 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 août 2024

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 août 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 août 2024

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 août 2024 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 août 2024

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 août 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en août 2024

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 août 2024 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Aucun sujet.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 12 août 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 août 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-09-03-6659

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 août 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat – Dénéigement des rues municipales pour la saison 2024-2025

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de l'entreprise Excavation C.A.R. (9228-3977 QUÉBEC INC.) pour procéder aux travaux de déneigement des rues municipales pour la saison 2024-2025 (Projet TP-2024-02) ;

Considérant la soumission conforme déposée par Excavation C.A.R. au montant de 72 000 \$, excluant les taxes applicables.

24-09-03-6660

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de déneigement des rues municipales pour la saison 2024-2025 à Excavation C.A.R., pour un montant de 72 000 \$, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de déneigement des rues municipales pour la saison 2024-2025 (Projet TP-2024-02).

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-330-00-443.

Adopté

Octroi de contrat - Territoire – Demande à la CPTAQ pour modification de zonage

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire du lot 6 599 244, situé sur le territoire de la municipalité d'Hinchinbrooke, pour l'avoir acquis de la compagnie Cleyn & Tinker Inc en décembre 2005 en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, chapitre I-0.1;

Considérant que depuis le 29 juin 2024, ledit lot a été officiellement annexé au territoire de la Ville de Huntingdon;

Considérant que la Ville entend développer le secteur industriel de la municipalité et qu'à cet effet, le lot 6 599 244 est sollicité par des entreprises désirant s'implanter sur le territoire ;

Considérant que ledit lot est situé en zone agricole et que la Ville souhaite pouvoir affecter ce lot à des usages industriels et pour ce faire elle doit obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Considérant qu'une demande d'exclusion de la zone agricole, ou encore une demande d'autorisation assimilée à une exclusion devra être présentée;

Considérant que seule la MRC peut être promoteur d'une telle demande, mais la Ville peut la solliciter en son nom et avec son accord;

Considérant l'offre de services présenté par monsieur Richard Brunet, de l'entreprise Territoire pour préparer la demande à déposer à la CPTAQ pour un montant budgétaire estimé, avant la défense, de 50 000 \$, taxes incluses et facturable selon les tarifs horaires suivants :

- Professionnels au dossier : 235\$
- Techniciens : 145\$

24-09-03-6661

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à l'entreprise Territoire représentée par monsieur Richard Brunet, urbaniste, pour un montant budgétaire estimé de 50 000 \$ taxes incluses.

Que la dépense soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat – Surpresseur 4S inc – Acquisition d'un surpresseur ROBUSCHI RBS-126/V

Considérant que le surpresseur no 2, visant à injecter l'air requis à l'alimentation en oxygène des bactéries présentes dans les bassins de traitement d'eaux usées de la station d'épuration, doit être remplacé;

Considérant que le remplacement de ce type d'équipements est admissible à une subvention dans le cadre de la TECQ 2024-2028;

Considérant la soumission déposée par Surpresseur 4S inc. pour le remplacement et l'installation d'un surpresseur de modèle ROBUSCHI RBS-126/V pour un montant de 49 945 \$ plus les taxes applicables.

24-09-03-6662

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Surpresseur 4S inc. pour l'acquisition et l'installation d'un surpresseur de modèle ROBUSCHI RBS-126/V pour un montant de 49 945 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 54 927,01 \$ ainsi que toute autre dépense s'y afférent soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

Adopté

Octroi de contrat à Draperie Châteauguay – Surplus pour confection des rideaux – Hôtel de Ville

Considérant que par sa résolution 24-05-22-6569, la Ville a octroyé un contrat à la compagnie Draperie Châteauguay pour la fourniture, la confection et l'installation des rideaux des fenêtres du bureau du maire, du 2e bureau et du palier de l'escalier du 2^e étage au montant de 9 562 \$ plus les taxes applicables ;

Considérant que la Ville a requis des modifications aux rideaux afin que ceux-ci soient conformes au style requis pour un immeuble patrimonial classé à titre de monument historique, et ce, en conservant le cachet d'origine ;

Considérant la soumission déposée par la compagnie Draperie Châteauguay pour la modification des rideaux.

24-09-03-6663

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'achat des rideaux à Draperie Châteauguay au coût de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste 22 100 30 722 de 2 624,69 \$ soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Financement – Achat de 7 pompes électriques chez Les Pièces d'Auto H.A.P. Inc.

Considérant les nombreux appels reçus de résidents requérant que les pompiers vident les eaux de leur sous-sol lors des pluies diluviennes du 9 août 2024;

Considérant que ce type de précipitations continueront de provoquer des dégâts dans les sous-sols dans le futur, et qu'il y a lieu que la Ville s'équipe de nouvelles pompes afin d'apporter le maximum de soutien à la population;

Considérant qu'à cet effet, la Ville a acquis 7 nouvelles pompes électriques de 3 pouces avec boyaux et raccords de la compagnie Les pièces d'Auto H.A.P. inc au montant de 7 963,69 excluant les taxes applicables.

24-09-03-6664

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon entérine l'achat de 7 nouvelles pompes électriques de 3 pouces avec boyaux et raccords de la compagnie Les pièces d'Auto H.A.P. inc et autorise le financement de cette dépense de 8 360,88 \$ à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Gratuité des permis de rénovation émis aux propriétaires des bâtiments ayant subi des dommages lors des pluies diluviennes du 9 août 2024;

Considérant que plusieurs propriétaires ont subi des dommages dans leur sous-sol lors des pluies diluviennes du 9 août 2024;

Considérant qu'il est obligatoire de faire une demande de permis avant d'entreprendre des travaux de rénovation;

Considérant que la Ville a à cœur d'aider les sinistrés à réparer leur domicile dans les meilleurs délais possibles.

24-09-03-6665

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la personne responsable de l'émission des permis, à traiter les demandes de permis provenant des sinistrés en priorité et que les frais reliés au permis de rénovation soient gratuits pour tous les sinistrés.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du règlement no. 975-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Maurice Brossoit à la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;

Considérant que le projet de règlement no 975-2024 a été présenté et déposé par monsieur Maurice Brossoit à la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement no. 975-2024 à la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 17 juillet 2024;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement no. 975-2024 à la séance extraordinaire du 17 juillet 2024;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 975-2024 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-09-03-6666

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no. 975-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512.

Adopté

Adoption du règlement no. 976-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Denis St-Cyr à la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;

Considérant que le projet de règlement no 976-2024 a été présenté et déposé par monsieur Denis St-Cyr à la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement no. 976-2024 à la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 17 juillet 2024;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement no. 976-2024 à la séance extraordinaire du 17 juillet 2024;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 976-2024 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-09-03-6667

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no. 976-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005.

Adopté

Adoption du Règlement no. 978-2024 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins publics sous juridiction municipale

Considérant qu'il y a lieu d'identifier les chemins publics sous juridiction municipale sur lesquels la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrains (V.T.T.) est permise sur le territoire de la Ville de Huntingdon, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Maurice Brossoit à la séance ordinaire du 12 août 2024;

Considérant que le projet de règlement no 978-2024 a été présenté et déposé par monsieur Maurice Brossoit à la séance ordinaire du 12 août 2024;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 978-2024 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-09-03-6668

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no. 978-2024 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins publics sous juridiction municipale.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Démission de monsieur Elliot Tremblay – Pompier pour le Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon

Considérant que monsieur Elliot Tremblay a remis sa démission le 15 août 2024 à titre de pompier volontaire pour la Ville de Huntingdon;

Considérant que monsieur Tremblay est à l'emploi au sein du Service de la sécurité incendie de la Ville depuis octobre 2022;

24-09-03-6669

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal de la ville de Huntingdon prend acte de la démission de monsieur Elliot Tremblay effective à compter du 15 août 2024.

Que le conseil municipal offre ses sincères félicitations à monsieur Tremblay pour sa nomination à titre de cadet pour la Gendarmerie royale du Canada.

Adopté

Embauche de M. Stephen Hayter –Officier pompier au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Stephen Hayter a déposé sa candidature à titre de pompier pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant le manque de candidature déposée à la suite de l'affichage interne pour le poste vacant de lieutenant au service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

24-09-03-6670

Il est proposé par madame Andrea Geary

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Stephen Hayter à titre de lieutenant au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

**Octroi de contrat – Morency, société d’avocats, S.E.N.C.R.L. –
Dossier grief no. 2023-01**

Considérant que le 2 novembre 2023, la Ville a mis fin à la période de probation de l’employée numéro 61-011;

Considérant que la convention collective nie à tout salarié en période de probation le droit à la procédure de grief et qu’à cet effet, l’employeur conserve la discrétion de mettre fin à cette période de probation;

Considérant le dépôt du grief numéro 2023-01 déposé le 5 décembre 2023 par le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN) contestant la décision d’avoir mis fin à l’emploi de l’employé numéro 61-011 et, selon leur allégation, de ne pas lui avoir donné sa permanence au terme de sa probation;

Considérant qu’à la suite de la décision du syndicat de porter à l’arbitrage ledit grief, un avocat doit être engagé pour représenter la Ville dans le dossier;

Considérant l’offre de services professionnels reçue de Morency, société d’avocats S.E.N.C.R.L.

24-09-03-6671

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l’unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à Morency, société d’avocats, S.E.N.C.R.L.

Que la dépense au poste 02-160-00-412 soit financée à même les revenus de l’exercice 2024.

Adopté

**Dossier grief no. 2023-01 – Arbitrage – Recommandation pour
la nomination d’un arbitre**

Considérant que le grief numéro 2023-01 relatif à la fin d’emploi de l’employé numéro 61-011 est porté à l’arbitrage par le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN);

Considérant la nécessité de nommer un arbitre pour fin d’enquête et d’audition ;

Considérant l’article 26.02 de la Convention collective intervenue entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN) à l’effet que les honoraires de l’arbitre sont payés à parts égales par l’employeur et le Syndicat.

24-09-03-6672

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l’unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal recommande la nomination de Me Sébastien Beauregard à agir à titre d'arbitre dans le dossier du grief no. 2023-01.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN).

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Aucun sujet.

Mme Andrea Geary: Le Marché Fermier poursuivra ses activités jusqu'au 5 octobre prochain au parc Prince-Arthur. Les pommes sont arrivées au Marché.

M. Dominic Tremblay: Il félicite le travail des pompiers lors des pluies diluviennes du 9 août dernier. La Ville travaille sur le long terme pour les enjeux liés aux changements climatiques.

Il sera très intéressant de présenter aux citoyens le Plan directeur en développement durable le 23 octobre prochain. Le plan servira de guide aux projets qui seront mis en œuvre par le conseil municipal.

M. Florent Ricard : Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit : Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux: Il remercie et félicite la directrice générale, madame Johanne Hébert et le maire André Brunette pour leur travail lors des pluies diluviennes du 9 août dernier. Ils ont travaillé très tard dans la nuit pour tout coordonner. Il remercie également les pompiers d'Huntingdon, Hinchinbrooke et Godmanchester pour l'aide qu'ils ont apportée aux citoyens lors de ce déluge.

Il a présidé une séance du Comité consultatif d'urbanisme. Le comité a traité les demandes de dérogations mineures qui lui ont été soumises.

Les bandes neuves de la patinoire de l'aréna sont maintenant installées.

M. André Brunette : La ville est en préparation des activités de son 200^e anniversaire qui aura lieu l'an prochain.

Il remercie les pompiers d'Huntingdon, Hinchinbrooke et Godmanchester pour l'aide qu'ils ont apportée à nos citoyens lors des pluies du 9 août dernier.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-09-03-6673

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 03.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière